

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 4 juillet 2024

Ce jeudi 4 juillet 2024 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer.

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Annabelle CASROUGE, Gaëtan COENEN, Daniel CORBET, Cécile DUREL, Stéphanie GODEFROY, Stéphanie POTET

Pouvoirs : Delphine HARENG ayant donné pouvoir à Christophe BOURGEOT
Aurélie COLIN ayant donné pouvoir à Jérôme BOUTELOUP
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à Valérie LAISNEY

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Christophe BOURGEOT est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 mai 2024

Le procès-verbal de la réunion du 30 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

III- Communiqués

- Cérémonie de la libération du canton de St Malo de la Lande, le 27 juillet à partir de 11h30 à la stèle américaine de Gouville s/mer, rue des Frères Lacolley, une invitation est remise à chaque conseiller
- Prise de fonction des sauveteurs de la SNSM ce samedi 6 juillet
- Marché artisanal du jeudi soir à compter de ce jour, pour l'été et le premier concert a eu lieu, les festivités estivales sont lancées !

IV – Présentation du prochain Contrat de pôle des Services par les élus et techniciens du conseil départemental

Madame Bouyer Maupas et Monsieur de Beaucoudrey sont présents, représentant le conseil départemental, accompagnés de Monsieur Tarteaut.

Ils ont présenté les modalités de mise en œuvre de la politique territoriale 2022-2028, les évolutions de celle-ci, votée à l'unanimité de l'assemblée départementale.

Après une introduction de Monsieur de Beaucoudrey et de Madame Bouyer Maupas, Nicolas Tarteaut présente le bilan de notre contrat de pôle de services représentant environ 3 millions €

d'investissement par la commune et plus de 760 000 € de subvention par le conseil départemental.

A ce jour 125 000 € ont déjà été versés et les travaux étant encore en cours, les paiements seront progressifs au vu des factures acquittées par la commune. Monsieur Tarteaut rappelle que des acomptes peuvent être versés dès lors qu'1/3 des dépenses d'un projet sont engagées.

Monsieur de Beaucoudrey explique au conseil municipal que les techniques du prochain CPS seront plus simples et plus souples, réunies autour de 6 thématiques, orientations politiques.

L'aide est de 200 € par habitant soit une enveloppe d'un peu plus de 800 000 € pour notre commune, sur 4 ans, avec une bonification possible de 20 % (soit 160 000 €), qui peut être portée par projet selon des modalités bien définies (enjeux de transition écologique et inclusive).

La commune devra s'inscrire dans une présentation globale de au moins 2 projets et si possible 3 dans le cadre de ce futur CPS. Ces projets peuvent par contre maintenant tous s'inscrire dans le même volet et l'objectif étant d'aller chercher le maximum de l'enveloppe et même la bonification. Etant entendu qu'un projet ne peut être aidé qu'à hauteur de 40 % maximum et donc de 48 % si on répond aux modalités vertueuses de la bonification. Pour cela il faut répondre aux deux questions de transition écologique et inclusive. Un groupe de travail se réunit tous les mois pour étudier les projets et notamment cette question relative à la bonification. Nicolas Tarteaut rappelle les règles applicables à tous les dispositifs qui sont présentés dans le document mis à la disposition des conseillers municipaux, ainsi que le déroulé de mise en œuvre de ce futur contrat de pôle des services.

Le contrat peut démarrer jusqu'à fin 2027- début 2028. Le dossier de candidature devra être assez complet/cossu avant la première audition du Maire et ses élus devant les élus du département. Nicolas Tarteaut nous enverra ledit dossier de candidature et quelques exemples.

Monsieur le Maire remercie Madame Bouyer-Maupas et Messieurs de Beaucoudrey et Tarteaut pour cette présentation.

V- Préfiguration d'une structure partenariaire pour la gestion du trait de côte : présentation par Monsieur Louis Teyssier, Conseiller délégué au littoral à CMB et Monsieur Hervé Guille Vice-président en charge de GEMAPI

Louis Teyssier rappelle le contexte.

Dans le cadre des différents engagements suivis par CMB : GEMAPI (système d'endiguement, stratégie de gestion du trait de côte), Projet Partenarial d'Aménagement entre deux havres, Programme d'actions et de Préventions des Inondations, lutte contre l'érosion, rechargement en sable, études environnementales..., la mise en œuvre de ces différents programmes nécessite une cohérence d'ensemble, souvent ralentie par des procédures administratives complexes, nécessitant une expertise pointue.

Face à ces exigences notamment règlementaires, CMB propose de structurer une organisation pour renforcer leurs moyens d'action.

Des rencontres animées par Louis Teyssier (délégué au littoral) et Hervé Guille (VP en charge de la GEMAPI) ont mis en exergue les besoins suivants :

- Création d'une structure partenariaire pour la mise en œuvre des actions de gestion du trait de côte et la recomposition du littoral
- Renfort en ingénierie technique
- Réalisation d'un Plan de Gestion des Sédiments (PGS)

Si la création d'une structure vise à mutualiser les forces en ce sens, elle requiert pour autant

un temps de préfiguration. Ce temps ne permet pas d'assurer rapidement le renfort en ingénierie et le lancement du PGS (un an d'étude puis une année d'instruction).

Pour ne pas retarder cette mise en œuvre face à l'urgence à intervenir, une phase d'amorçage par Coutances mer et bocage est envisagée. CMB pourrait, dans un premier temps, assurer le recrutement de ces deux agents, sous réserve que les communes littorales participent au co-financement de la masse salariale. Ces deux postes pourraient ensuite muter vers la future structure partenariale dès que sa gouvernance et ses missions auront été clairement définies.

Il est demandé au conseil municipal d'exprimer son intention par une délibération.

Le plan de financement proposé prévoit une participation de CMB à hauteur de 25 % et 75 % pour les communes.

Ce qui représente pour notre commune, une participation annuelle de 17 951 €, et ce sur la durée du temps de constituer la future structure, un syndicat mixte.

François Legras demande si les travaux de ces postes seront prêts pour la marée de septembre prochain ; considérant les délais de recrutement puis de nécessaires études préalables et délais d'instruction, nous ne sommes pas dans ces délais, précise Louis Teyssier.

Jérôme Bouteloup demande si le PGS sera le seul outil demain après le démantèlement de l'enrochement

Louis Teyssier précise le calendrier et il précise l'enjeu fort de cette solidarité demandée aux communes littorales. Louis Teyssier explique également l'objectif attendu par le PGS et répond aux inquiétudes fortes exprimées par Jérôme Bouteloup.

Louis Teyssier rappelle que des mesures de défense et de protection resteront nécessaires selon les points de vulnérabilité en parallèle du PGS évoqué.

Valérie Laisney demande si le PGS est obligatoire, Louis Teyssier lui répond qu'il est surtout indispensable. Elle s'inquiète de voir cette nouvelle démarche nécessaire pour intervenir alors que pour elle le PPA était déjà au moment du vote, la démarche permissive pour intervenir.

Hervé Guille lui répond que le PPA s'inscrit dans du long terme alors que le PGS permettra de prévoir un plan de prévention et d'entretien sur tous les points vulnérables.

Jacky Gaillet demande quelle efficacité réelle est attendue à terme ; Louis Teyssier lui répond qu'il s'agit de se donner les moyens d'actions, il ne peut pas prédire les résultats finaux, mais cela permettra d'obtenir les autorisations des services de l'Etat pour intervenir et de se doter de la nécessaire compétence technique.

Jacky Gaillet s'inquiète de déplacer des tonnes de sable au risque que ce soit vain. Louis Teyssier lui explique que le but est de questionner les sédiments déplacés de la même façon par la nature et de pouvoir intervenir dans la légalité et sur les volumes nécessaires.

Jean-Pierre Legoubey demande si cette structure nous permettra d'intervenir par exemple sur notre enrochement que l'on remarque s'affaïsser ? Louis Teyssier lui répond que la future structure aura une vision globale et notamment la compétence technique qui pourra en effet confirmer qu'une intervention sur un enrochement est nécessaire et justifiée, et être reconnue par les services de l'Etat nous permettant d'obtenir les autorisations.

Louis Teyssier rappelle l'objectif majeur : « défendre le temps de »

Jean-Jacques Eloi demande pourquoi ce PGS ne rentre pas dans le PPA et disposerait alors des financements du PPA. Louis Teyssier a déjà dit en introduction que ces dépenses liées aux deux postes doivent être portées solidairement par les communes littorales, la CMB participerait elle à 25 %. Il lui répond également que les axes du PPA ne sont pas encore validés, le plan guide est en cours et le PPA aura déjà bien besoin de ses financements.

David Laurent demande pourquoi on ne travaille plus avec le professeur Levoy de l'université de Caen. Jérôme Bouteloup lui répond que son approche n'est pas du tout objective et travailler

avec l'université n'est pas du tout une solution.

Jérôme Bouteloup dit que pour lui jeter des milliers de m³ de sable à la mer comme seule intervention possible et au prix colossal que l'on peut imaginer, il cite l'exemple de Biscarosse, lui paraît du non-sens ; il ne peut pas cautionner cette démarche et cette dépense. Il a bien conscience que l'enrochement n'est plus possible, mais déplacer des milliers de m³ lui paraît fou.

Louis Teyssier rappelle le contexte de ce projet, notamment le contexte réglementaire qui ne permet pas d'autres actions.

François Legras rappelle que pendant un certain nombre d'années avant l'enrochement actuel, la commune a fait du rechargement de sable, qui a permis de maintenir nos campings.

Jean-Pierre Legoubey précise qu'en haut de plage, au pied de notre enrochement, nous pourrions très bien avoir besoin de rechargement de sable.

Hervé Guille rappelle que sans PGS on ne pourra rien faire ; voilà des années qu'il est demandé d'aller chercher du sable dans le havre de Geffosses, sans PGS le sujet ne sera jamais ouvert ni étudié.

Valérie Laisney demande si la taxe GEMAPI ne pourrait pas servir à couvrir ces dépenses pour les 2 postes : Hervé Guille lui rappelle que l'érosion à ce stade n'entre pas dans les contours de GEMAPI. Il précise en outre les nombreuses dépenses relatives aux endiguements classés et maintes problématiques sur les cours d'eau, qui doivent déjà être fléchés par les fonds GEMAPI, insuffisants.

Après ces nombreux échanges et ce long débat, François Legras clôt le débat et demande de passer au vote.

Valérie Laisney demande que Louis Teyssier et Hervé Guille quittent la salle avant de passer au vote. Louis Teyssier précise que Montmartin a voté ce soir et Agon Coutainville votera lundi.

Pour : Simone Duboscq, Jean-Jacques Eloi, Christophe Bourgeot (deux voix), Jean Lamy, Sandra Enée, Roseline Benoist, Gisèle Alexandre, Jacky Gaillet, Manuel Rivet, Sandrine Lejeune, Yves Gosselin, François Legras, Jean-Pierre Legoubey

Abstentions : Pascale Duboscq, David Laurent

Contre : Valérie Laisney (deux voix), Jérôme Bouteloup (deux voix)

Le conseil municipal approuve à la majorité, avec 2 abstentions et 4 contre,

- le projet de :
 - Création d'une structure partenariale pour la mise en œuvre des actions de gestion du trait de côte et la recomposition du littoral
 - Renfort en ingénierie technique
 - Réalisation d'un Plan de Gestion des Sédiments (PGS)
- Et le plan de financement prévoyant une participation de CMB à hauteur de 25 % et 75 % pour les communes, ce qui représente pour notre commune, une participation annuelle de 17 951 €, et ce sur la durée du temps de constituer la future structure, un syndicat mixte.

VI – Proposition de rétrocéder une bande de terrain sur le territoire de Boisroger pour régulariser une implantation

Présenté par David Laurent

Dans le cadre du bornage du futur lotissement de Boisroger, il est demandé au conseil municipal d'accepter de rétrocéder, à titre gratuit la bande de terrain issue de la parcelle ZD 88 et d'une surface de 44 m² à Monsieur et Madame Marchand, propriétaire de la parcelle adjacente cadastrée ZD 85.

Après avoir entendu l'exposé de David Laurent, et après en avoir débattu, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette rétrocession à titre gratuit et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte par devant Maître Fleuret, les frais s'entendant à la charge de l'acquéreur.

VII- Fourniture et pose d'appareil de mise en volée de la cloche de l'église de Montsurvent

Lors d'une récente intervention par l'entreprise Biard Roy à l'église de Montsurvent, il a été constaté, que le fonctionnement de l'appareil de mise en volée de la cloche était très fatigué notamment au niveau des roulements ; ce matériel ayant plus de 50 ans et il n'est plus fabriqué. Après avoir entendu l'exposé de Christophe Bourgeot, le conseil municipal décide à l'unanimité de le remplacer et accepte le devis d'un montant de 1 466 € HT, soit 1 759.20 € TTC.

VIII – Divers

- Yves Gosselin présente les travaux supplémentaires sur le bâtiment de la MAM à Montsurvent : après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide à la majorité (Béatrice Gosselin s'abstient) d'approuver les deux devis de l'entreprise de maçonnerie Ledentu pour :
 - Rejoitement de la façade en pierres, côté Est d'un montant de 9 005 € HT soit 10 806 € TTC
 - Enduit pignon Nord d'un montant de 4 984.34 € HT, soit 5 981.20 € TTC
 - Soit un total de 13 989.34 € HT, 16 787.20 € TTC

- David LAURENT demande s'il serait possible de demander aux ambulanciers de garer leurs véhicules sur leur parking privé. Gisèle Alexandre lui répond que le parking évoqué est public. François Legras précise, qu'il est intervenu cette semaine et qu'ils lui ont dit qu'ils garaient leurs véhicules sur le côté le long de leur entreprise, laissant le parking évoqué disponible et que par contre ils ont subi un courrier anonyme.